## Groupe de Randonnées EuroMayenne

## Code de santé et sécurité

## Sécurité

- 1. Les personnes participant aux randonnées devront être des membres d'EuroMayenne
- 2. Chacun est responsable de son propre équipement nécessaire à la randonnée et de sa capacité à faire cette randonnée.
- 3. Le guide devra avoir une connaissance précise de la randonnée à faire impliquant qu'il l'a déjà effectuée lui-même auparavant.
- 4. Toutes les informations relatives à la randonnée devront clairement stipuler
  - a la distance à parcourir et le temps estimé de la randonnée
  - b le degré de difficulté : facile moyen difficile
  - c type de terrain : plat ou accidenté
- 5. Avant de commencer la randonnée, le guide devra répéter les 4 points précités.
- 6. Le guide et la personne désignée pour fermer la marche devront porter des gilets de sécurité fluorescents et être munis de sifflets et de téléphones portables.
- 7. Un marcheur devra être équipé d'une trousse de premiers secours et devra avoir suivi une formation de secouriste.
- 8. Au moins une personne parmi le groupe devra être capable d'appeler les urgences (112) **et** de parler français afin de donner des explications sur le lieu et la nature de l'urgence.
- 9. Le groupe devra respecter l'environnement et notamment :
  - a laisser les lieux et places comme il les a trouvés
  - b protéger les plantes et les animaux rapporter ses ordures à la maison
  - c votre chien doit être tenu en laisse et leurs " cadeaux " doivent être ramassées, surtout dans les zones peuplées

## Ligne de conduite durant la randonnée

- 1. Les marcheurs devront circuler en un groupe organisé et personne ne devra marcher soit devant le guide soit derrière la personne qui ferme la marche.
- 2. Sur les grandes routes, le groupe devra circuler sur le côté droite de la route en file indienne. Le guide et la personne qui ferme la marche devront siffler à l'approche d'un véhicule.
- 3 Traversée d'une route :
  - a le groupe devra utiliser les passages piétons quand c'est possible
  - b. le groupe devra s'assurer d'une bonne visibilité et que la route soit libre
  - c le groupe ne devra pas traverser la route en diagonale.

Note : pour de plus amples renseignements sur les conseils utiles, nous recommandons à tous nos membres du Groupe de Randonnées le site de l'association des randonneurs <u>www.ffrandonnee.fr</u>